

## GARANTIE LIMITEE

### Climatiseur/pompe à chaleur Bosch type split, sans conduit

#### MODÈLES COUVERTS

Cette garantie limitée est fournie par Bosch Thermotechnology Corp. (ci-après « BTC ») et couvre le module condenseur du système Bosch type split, sans conduit et le module de traitement d'air de la gamme Climate 5000 AA (ci-après pompe à chaleur ou « PAC »). Cette garantie vaut en autant que la PAC reste à l'emplacement de son installation initiale.

#### COUVERTURE DE LA GARANTIE

##### Garantie limitée – Résidentiel

Pour les PAC installées dans un logement résidentiel de une ou deux familles, BTC garantit que tous les composants internes incorporés dans la PAC au moment de l'expédition par BTC seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication a) quant aux compresseurs pendant sept (7) ans à compter de la date la plus rapprochée parmi i) une date d'occupation certifiée ou ii) une date de mise en service certifiée ou iii) la date de fabrication si aucune preuve d'occupation ou de mise en service n'est disponible, et b) quant à toutes les autres pièces pendant cinq (5) ans à compter de la date la plus rapprochée parmi i) une date d'occupation certifiée ou ii) une date de mise en service certifiée ou iii) la date de fabrication si aucune preuve d'occupation ou de mise en service n'est disponible, et ce, à condition que la PAC ait été installée et correctement entretenue par un entrepreneur en CVCA formé et qualifié et que les autres conditions de cette garantie soient respectées. Si BTC détermine que la PAC ou toute pièce de la PAC présente un défaut de matériaux ou de fabrication, BTC réparera ou remplacera à sa discrétion la pièce défectueuse. Les coûts de main-d'œuvre ne sont pas couverts.

##### Garantie limitée – Commercial

Pour les PAC installées dans un bâtiment autre qu'un logement résidentiel de une ou deux familles, BTC garantit que tous les compresseurs incorporés dans la PAC au moment de l'expédition par BTC resteront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant trois (3) ans et les autres composants internes incorporés dans la PAC pendant un (1) an à compter de la date la plus rapprochée parmi i) une date d'occupation certifiée ou ii) une date de mise en service certifiée ou iii) la date de fabrication si aucune preuve d'occupation ou de mise en service n'est disponible, et ce, à condition que la PAC ait été installée et correctement entretenue par un entrepreneur en CVCA formé et qualifié et que les autres conditions de cette garantie soient respectées. Si BTC détermine que la PAC ou toute pièce de la PAC présente un défaut de matériaux ou de fabrication, BTC réparera ou remplacera à sa discrétion la pièce défectueuse. Les coûts de main-d'œuvre ne sont pas couverts.

#### ACCESSOIRES DU SYSTÈME DE POMPE A CHALEUR

La PAC peut être livrée avec des accessoires et des composants fournis par BTC qui n'ont pas été incorporés à la PAC au moment de l'expédition («Autres Composants»). Sauf indication contraire, ces Autres Composants sont garantis par BTC comme exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant un (1) an à compter d'une date d'occupation certifiée ou d'une date de mise en service certifiée jusqu'à un maximum de 18 mois à compter de la date d'expédition, et ce, à condition qu'ils aient été installés et correctement entretenus par un entrepreneur en CVCA formé et qualifié et que les autres conditions de cette garantie soient respectées. Si une défaillance survient parmi les Autres

Composants, BTC les réparera ou les remplacera si elle détermine qu'il y a un réel défaut de matériaux ou de fabrication. En outre, de tels Autres Composants peuvent être garantis par leur fabricant ; vous devez contacter le fabricant de ces Autres Composants pour les questions relatives à leur garantie.

#### CE QUI N'EST PAS COUVERT

Cette garantie limitée ne couvre pas les situations suivantes :

1. Les PAC installées dans un bâtiment autre qu'un logement résidentiel de une ou deux familles, à moins qu'une PAC soit installée pour chacune des unités de logement.
2. Les composants ou pièces non fournis par BTC.
3. Les composants ou pièces sur lesquels les étiquettes ou les plaques d'identification ont été supprimées, modifiées ou abîmées.
4. Les égratignures ou la décoloration des finis.
5. Les articles sujets à entretien et la maintenance normale requise par le Manuel d'installation et d'entretien.
6. Le travail de tout installateur. BTC décline et n'assume aucune responsabilité de toute nature en cas de performances insatisfaisantes causées par une mauvaise installation, maintenance ou réparation.
7. Tout coût de main-d'œuvre ou de matériaux pour l'enlèvement, la réinstallation, la réparation et le remplacement du composant ou de la pièce défectueux, à moins d'une disposition contraire décrite ci-dessus.
8. Les coûts de l'électricité ou du combustible, ou toute augmentation de coût ou des économies non réalisées, pour quelque raison que ce soit.
9. Les dommages causés par des températures ou des pressions excessives, une explosion de combustible ou de gaz, une réaction électrochimique, des impuretés d'eau et d'air, des pannes ou défaillances d'électricité, l'utilisation pendant la construction, des inondations ou des catastrophes naturelles.
10. Tout dommage ou défaillance résultant de l'introduction de produits chimiques nocifs, de fluides caustiques ou de liquides nuisibles aux tubes de cuivre, y compris, mais sans s'y limiter, des fluides de transfert de chaleur mal appliqués ou maintenus ou de l'eau chlorée de piscine ou de spa.
11. Tout dommage ou défaillance résultant d'un dimensionnement incorrect de l'appareil.
12. À l'exception des dispositions relatives aux Autres Composants décrites ci-dessus, les composants du système de PAC qui font partie du système dans lequel la PAC est incorporée et qui ne sont pas des produits de BTC ne sont pas couverts par cette garantie et sont limités à la garantie du fabricant de ces composants. Advenant une réclamation sous garantie, vous devez contacter le fabricant respectif.
13. Les frais d'expédition, de livraison ou frais administratifs encourus par l'acheteur pour réparer ou remplacer la PAC.
14. Le logement, fret ou tout autre coût associé à l'entretien, à la réparation ou au fonctionnement de la PAC.
15. Le remplacement complet de l'appareil n'est pas couvert par la garantie limitée de BTC si l'appareil peut être entretenu et/ou réparé sur place. BTC fournira des pièces et offrira une assistance technique pour assurer le bon fonctionnement de la PAC.
16. Le fluide frigorigène.



## CONDITIONS DE LA GARANTIE

La garantie devient nulle dans les situations suivantes :

1. Une défaillance ou dysfonctionnement résultant d'un fonctionnement incorrect ou négligent, d'un accident, d'un abus, du gel, de caractéristiques de déséquilibre électrique, d'une mauvaise utilisation, d'une modification non autorisée, d'une alimentation électrique incorrecte, de surtensions électriques ou d'une installation, réparation ou maintenance inadéquates. Voir le Manuel d'installation et de maintenance pour les directives d'installation, de fonctionnement et de maintenance.
2. Une défaillance ou dysfonctionnement résultant de toute condition de la structure, y compris la moisissure et/ou tout produit chimique ou toxique sécrété ou des dommages résultant de moisissures, de champignons ou de bactéries.
3. Une défaillance ou dysfonctionnement résultant de l'injection de liquide contaminé ou corrosif, l'ajout de produits chimiques non approuvés, l'exploitation à des températures, des pressions ou des débits anormaux, l'ouverture du circuit de frigorigène par du personnel non qualifié ou l'intégration de tout accessoire, pièce ou composant non autorisé et approuvé par BTC. Voir le Manuel d'installation et de maintenance pour les directives d'installation, de fonctionnement et de maintenance.
4. Une défaillance ou dysfonctionnement dû à une application inappropriée ou à une conception ou construction de bâtiment défectueuse, touchant entre autres la conception ou l'installation de conduite de réfrigérant, des niveaux de fluide frigorigène ou une évacuation de condensat qui seraient inadéquats.
5. Produits pour lesquels le paiement à BTC est ou a été en défaut.
6. Travaux effectués sans autorisation ou approbation préalable et sans numéro d'autorisation/réquisition et sans document approprié pour vérifier la conformité aux conditions décrites ci-dessus.

## GARANTIE LIMITÉE

MISES À PART LES OBLIGATIONS DE BTC EXPRESSÉMENT FORMULÉES CI-DESSUS, **BTC NE CONSENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.** L'UNIQUE OBLIGATION DE BTC EN CE QUI CONCERNE LA POMPE À CHALEUR ET **LES RECOURS EXCLUSIFS DE L'ACHETEUR SONT DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. BTC NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU SIMILAIRES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, BLESSURES AUX PERSONNES OU DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ OU DOMMAGES POUR PERTE D'UTILISATION, PERTE DE PROFITS, INCONVÉNIENTS OU PERTE DE TEMPS.**

REMARQUE : TOUT PRODUIT RÉPARÉ OU REMPLACÉ NE SERA GARANTI QUE POUR LA DURÉE RESTANTE DE LA GARANTIE ORIGINALE.

CETTE GARANTIE S'APPLIQUE UNIQUEMENT AUX POMPES À CHALEUR INSTALLÉES AUX ÉTATS-UNIS CONTINENTAUX ET AU CANADA.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages ou de la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

## PROCÉDURE DE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE

Si vous devez soumettre une réclamation sous garantie, vous devriez aviser l'entrepreneur qui a installé votre PAC et lui demander d'informer le distributeur auprès de qui il a acheté la PAC. Si cette démarche n'est pas possible ou si vous ne recevez pas de réponse, contactez Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053. Tél.: 954-776-5471, fax : 800-776-5529. Pour le traitement de votre réclamation, vous devrez avoir une copie de votre facture originale ou d'une autre preuve d'achat, du numéro de série du produit et un document indiquant la date et l'emplacement de l'installation initiale. Les composants ou pièces présumés défectueux doivent être retournés à BTC conformément à la procédure en vigueur de BTC relativement à la manutention des marchandises retournées aux fins d'inspection afin de déterminer la cause de la défaillance (contactez BTC si vous avez des questions concernant le processus de retour). Si BTC détermine que les composants et/ou pièces renvoyés sont défectueux et que cette garantie s'applique, BTC fournira les composants ou pièces réparées ou de remplacement à un distributeur agréé par BTC qui, à son tour, les transmettra à l'entrepreneur qui a installé votre PAC résidentielle. **Les distributeurs Bosch agréés peuvent déposer des réclamations de pièces sous garantie au [www.boschprohvac.com](http://www.boschprohvac.com).**



**BOSCH**

Date d'entrée en vigueur : 1 avril 2017